

HAÏTI

L'OCCUPATION DE ZONES STRATÉGIQUES PAR LES GROUPES ARMÉS PERTURBE LES CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT ET LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES, DANS UN CONTEXTE D'INFLATION ET DE BAISSSE DE LA PERFORMANCE DE L'AGRICULTURE, LIMITANT L'ACCÈS DES MÉNAGES AUX SOURCES DE REVENUS ET À L'ALIMENTATION

ANALYSE IPC DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AIGUË

SEPTEMBRE 2025 - JUIN 2026

Publiée le 10 octobre 2025

SITUATION ACTUELLE (SEPT 2025 - FÉVRIER 2026)		
 5,70M 51% de la population analysée Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	Phase 5	0 Catastrophe
	Phase 4	1 895 000 Urgence
	Phase 3	3 802 000 Crise
	Phase 2	3 060 000 Stress
	Phase 1	2 537 000 Sécurité alimentaire

SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)		
 5,91M 53% de la population analysée Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	Phase 5	0 Catastrophe
	Phase 4	1 986 000 Urgence
	Phase 3	3 924 000 Crise
	Phase 2	2 846 000 Stress
	Phase 1	2 537 000 Sécurité alimentaire

VUE D'ENSEMBLE

L'emprise croissante des groupes armés ajoutée aux problèmes structurels et aux conditions climatiques défavorables continuent d'affecter les conditions de sécurité alimentaire de la population haïtienne. Les résultats de l'analyse de la Sécurité Alimentaire Aiguë (IAA) IPC montrent une nouvelle détérioration de la prévalence de l'insécurité alimentaire aiguë de 48% lors de la dernière analyse d'août 2024 à 51% de population en Phase 3 et plus de l'IPC pour cette nouvelle analyse (période courante). L'expansion du contrôle territorial des groupes armés entraîne une perturbation des circuits d'approvisionnement et des opportunités économiques. Couplées aux difficultés d'accès aux intrants agricoles qui impactent négativement la performance de l'agriculture, l'ensemble de ces conditions contribuent à asphyxier l'économie haïtienne. La hausse des prix à la consommation apparaît également élevée avec, pour la période d'août 2024 à juillet 2025, une progression de plus de 25%, et au-delà de 30% en août 2025.

Selon les résultats de l'analyse IPC, pour la période allant de septembre 2025 à février 2026, plus de la moitié de la population analysée (51%) est classifiée en Phase 3 de l'IPC (Crise) et plus, soit 5.7 millions de personnes : cela inclut 17% de la population en Urgence (Phase 4 de l'IPC), représentant 1.9 million de personnes et 34% en Crise (Phase 3 de l'IPC), soit 3.8 millions de personnes.

Facteurs déterminants



Violence armée: Expansion du contrôle territorial par les groupes armés affectant sévèrement les moyens d'existence des ménages des zones urbaines et rurales.



Chocs économiques: Chocs antérieurs asphyxiant l'économie haïtienne et accentuant la vulnérabilité des ménages.



Situation d'inflation: Maintien de la pression inflationniste contractant le pouvoir d'achat des ménages et limitant leur accès alimentaire. Le coût de la nourriture a augmenté de 33% en juillet 2025 par rapport à Juillet 2024.



Situation de l'agriculture : Baisse continue de la performance de l'agriculture liés à l'effet conjoint de faiblesses structurelles et de chocs aigus, entraînant entrainant des manques à gagner dans l'économie rurale.

Situation actuelle: septembre 2025 - février 2026



Situation projetée: mars - juin 2026



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

1 - Minimale	3 - Crise	5 - Famine	Zones non analysées
2 - Stress	4 - Urgence		Zones avec preuves insuffisantes

Symboles de la carte

-  Classification des zones d'installation urbaines
-  Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

-  Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
-  Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Selon la Banque Mondiale, 6 millions d'Haïtiens vivant en-dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2,41USD par jour, s'alignent aux 5.7 millions de personnes classifiées en Phase 3 de l'IPC et plus, en besoin d'une action urgente et opportune relative à l'assistance alimentaire et à la protection des moyens d'existence.

Les groupes les plus affectés sont i) les ménages qui vivaient du petit commerce dans les quartiers / communes sous l'influence des groupes armés, contraints d'abandonner leurs principales sources de revenus ; ii) les personnes ayant perdu leur emploi en raison de la fermeture de certaines entreprises se trouvant dans les zones occupées par les groupes armés ; iii) les personnes déplacées confrontées à des conditions de survie extrême où l'accès régulier aux biens essentiels est largement compromis ; iv) les personnes dépendant principalement de leur propre exploitation agricole affectées par les contre-performances de l'agriculture et v) les agriculteurs ainsi que les commerçants affectés par la perturbation du transport limitant l'acheminement interurbain des produits locaux et importés. Concernant les zones, sur les 30 unités analysées, 9 sont classifiées en Urgence (Phase 4 de l'IPC) : il s'agit de l'Artibonite HT01, Artibonite HT 03, Artibonite HT04, Bas Plateau HT03, Nord-Ouest HT01, Nord-Ouest HT02, Ouest HT01 – La Gonâve, les camps de déplacés et Port-au-Prince, pour les catégories Pauvre et Tres Pauvres (P + TP) – Cité Soleil.

Pour la période de projection, mars à juin 2026, une légère détérioration de la situation est attendue en lien avec la période de soudure. Le pourcentage de personnes classifiées pour la phase courante, soit 51% en Phase 3 et plus, passerait à 53% avec 18% en Urgence (Phase 4 de l'IPC), soit de près de 2 millions de personnes, et 35% en Crise (environ 3.9 millions de personnes). En somme, 5.91 millions de personnes auraient besoin d'une action urgente et opportune relative à l'assistance alimentaire et à la protection des moyens d'existence.

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION ACTUELLE (SEPTEMBRE 2025- FÉVRIER 2026)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

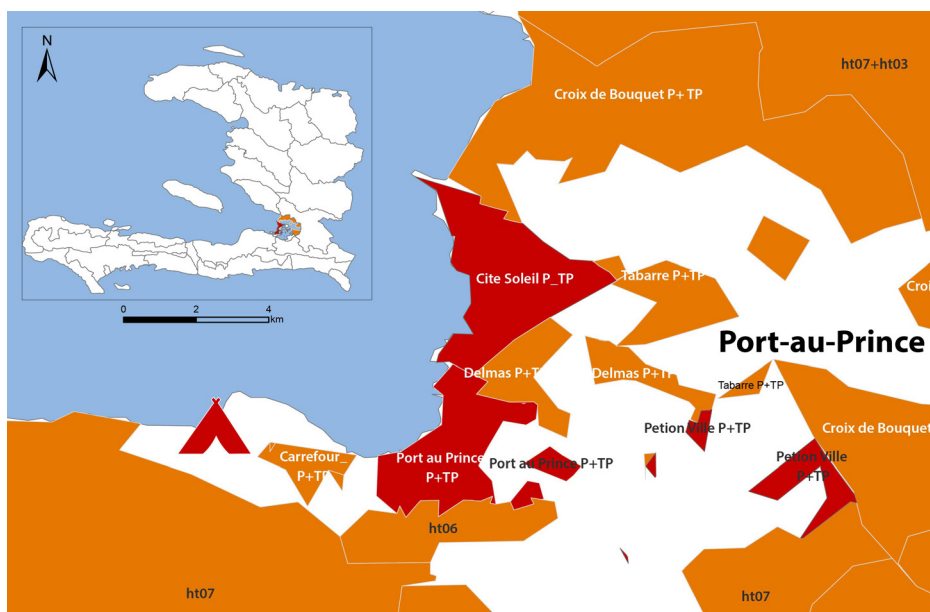
(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve

*** Elevé

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve

*** Elevé



Estimation de population pour la situation actuelle (septembre 2025- février 2026)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	458,888	91,778	20	137,666	30	137,666	30	91,778	20	0	0	4	229,444	50
	Artibonite HT04	446,241	89,248	20	111,560	25	156,184	35	89,248	20	0	0	4	245,432	55
	Artibonite_ HT01+HT05+HT08	751,159	112,674	15	225,348	30	262,906	35	150,232	20	0	0	4	413,138	55
	Ville des Gonaïves	240,744	84,260	35	84,260	35	48,149	20	24,074	10	0	0	3	72,223	30
	Artibonite Total	1,897,032	377,960	20	558,834	29	604,905	32	355,332	19	0	0		960,237	51
Centre	Bas plateau HT03	465,189	93,038	20	93,038	20	186,076	40	93,038	20	0	0	4	279,114	60
	Haut plateau HT04	494,996	123,749	25	123,749	25	173,249	35	74,249	15	0	0	3	247,498	50
	Centre Total	960,185	216,787	23	216,787	23	359,325	37	167,287	17	0	0		526,612	55
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	204,146	40,829	20	51,037	25	81,658	40	30,622	15	0	0	3	112,280	55
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	418,051	104,513	25	125,415	30	125,415	30	62,708	15	0	0	3	188,123	45
	Grand' Anse Total	622,197	145,342	23	176,452	28	207,073	33	93,330	15	0	0		300,403	48
Nippes	Nippes HT01	218,984	43,797	20	54,746	25	87,594	40	32,848	15	0	0	3	120,442	55
	Nippes HT07 + HT08	210,650	52,663	25	52,663	25	73,728	35	31,598	15	0	0	3	105,326	50
	Nippes Total	429,634	96,460	22	107,409	25	161,322	38	64,446	15	0	0		225,768	53
Nord	Nord HT02	675,146	168,787	25	202,544	30	236,301	35	67,515	10	0	0	3	303,816	45
	Nord HT03	280,857	70,214	25	84,257	30	98,300	35	28,086	10	0	0	3	126,386	45
	Ville du Cap Haitien	322,248	112,787	35	96,674	30	96,674	30	16,112	5	0	0	3	112,786	35
	Nord Total	1,278,251	351,788	28	383,475	30	431,275	34	111,713	9	0	0		542,988	43
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	411,235	102,809	25	123,371	30	123,371	30	61,685	15	0	0	3	185,056	45
	Ville de Ouanaminthe	77,951	23,385	30	27,283	35	19,488	25	7,795	10	0	0	3	27,283	35
	Nord-Est Total	489,186	126,194	26	150,654	31	142,859	29	69,480	14	0	0		212,339	43
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	367,305	73,461	20	73,461	20	128,557	35	91,826	25	0	0	4	220,383	60
	Nord-ouest HT02	443,649	66,547	15	88,730	20	177,460	40	110,912	25	0	0	4	288,372	65
	Nord-Ouest Total	810,954	140,008	17	162,191	20	306,017	38	202,738	25	0	0		508,755	63
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	101,842	15,276	15	25,461	25	35,645	35	25,461	25	0	0	4	61,106	60
	Ouest HT05	234,497	58,624	25	70,349	30	70,349	30	35,175	15	0	0	3	105,524	45
	Ouest HT06	103,281	25,820	25	25,820	25	36,148	35	15,492	15	0	0	3	51,640	50
	Ouest HT07+HT03	722,763	180,691	25	252,967	35	216,829	30	72,276	10	0	0	3	289,105	40
	Ouest Total	1,162,383	280,411	24	374,597	32	358,971	31	148,404	13	0	0		507,375	44
Sud	Sud HT01 et HT07	613,000	153,250	25	183,900	30	183,900	30	91,950	15	0	0	3	275,850	45
	Sud HT08	294,349	58,870	20	88,305	30	103,022	35	44,152	15	0	0	3	147,174	50
	Ville des Cayes	117,144	29,286	25	29,286	25	41,000	35	17,572	15	0	0	3	58,572	50
	Sud Total	1,024,493	241,406	24	301,491	29	327,922	32	153,674	15	0	0		481,596	47
Sud-Est	Sud-Est HT01	486,921	121,730	25	121,730	25	170,422	35	73,038	15	0	0	3	243,460	50
	Sud-Est HT07	345,424	69,085	20	86,356	25	138,170	40	51,814	15	0	0	3	189,984	55
	Sud-Est Total	832,345	190,815	23	208,086	25	308,592	37	124,852	15	0	0		433,444	52



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
ZMPAP	Camps de déplacés	195,978	19,598	10	29,397	15	68,592	35	78,391	40	0	0	4	146,983	75
	Croix de Bouquet et Tabarre P+ TP	87,019	17,404	20	26,106	30	30,457	35	13,053	15	0	0	3	43,510	50
	Port-au-Prince et Cite Soleil P_TP	871,707	174,341	20	174,341	20	305,097	35	217,927	25	0	0	4	523,024	60
	Delmas, Petion Ville et Carrefour P+TP	632,431	158,108	25	189,729	30	189,729	30	94,865	15	0	0	3	284,594	45
	ZMPAP Total	1,787,135	369,451	21	419,573	21	593,875	33	404,236	23	0	0		998,111	56
Grand Total		11,293,795	2,536,622	22	3,059,549	27	3,802,136	34	1,895,492	17	0	0		5,697,628	51

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION ACTUELLE (SEPTEMBRE 2025- FÉVRIER 2026)

La situation de la population haïtienne est marquée par une crise complexe multidimensionnelle : i) l'économie, en berne depuis plusieurs années, a enregistré des récessions économiques sur les six dernières années successives ; ii) les attaques des groupes armés contre la population civile entraînent des déplacements de population massifs ainsi que la détérioration de leurs moyens d'existence ; iii) la baisse continue de la performance de l'agriculture occasionne des manques à gagner pour les familles vivant de agriculture, nourrissant une crise alimentaire affectant plus de la moitié de la population haïtienne.

Expansion du contrôle territorial par les groupes armés affectant sévèrement les moyens d'existence des ménages

Les données du Round 10 de la matrice de suivi de déplacement de l'OIM, publiées en juin 2025 indique une présence d'environ 1.3 million de personnes déplacées internes (PDI) en Haïti, soit une augmentation de 24% comparativement à l'exercice précédent (Round 9) de décembre 2024. Les priorités des besoins principaux des PDI hors sites restent les mêmes qu'au Round 9 : nourriture (78%), accès aux moyens de subsistance (56%), santé (44%), Abris (35%) et Eau – Hygiène - Assainissement (34%). Par ailleurs, entre juin et juillet 2025, le nombre de sites est passé de 246 à 272, soit une augmentation de 26 sites. Cette augmentation est principalement due aux déplacements causés par les attaques armées dans le département du Centre depuis le mois d'avril 2025. Depuis la mi-juillet, plusieurs épisodes de violences armées ont affecté les communes de Dessalines, Verettes, Liancourt et Petite Rivière situées dans le Bas Artibonite. Entre juin et juillet 2025, le nombre d'écoles accueillant les PDI a augmenté, passant de 84 à 102, ce qui diminue significativement la possibilité de cantines scolaires pour de nombreux élèves. Près de 210 000 personnes sont accueillies dans des sites spontanés en Haïti en juillet 2025. Malgré le support des acteurs humanitaires, ces personnes font face à la promiscuité caractérisée par des conditions de vie précaires et un manque d'installations sanitaires. Cette situation augmente les risques de violences sexuelles, de maladies comme le choléra et de détresse psychologique pour les déplacés, qui manquent d'eau potable, de nourriture et de soins.

Les attaques armées représentent un fléau pour de nombreuses communautés. Selon les données du MSNA (juillet 2025), 31,6% de ménages déclarent avoir quitté leur zone d'origine en raison des attaques / violences dans le lieu de provenance et 44,5% ont fait mention de déplacement préventif (Peur causée par les violences autour de la zone de provenance).

Dans les zones occupées par les groupes armés, les agriculteurs qui sont parvenus à réaliser leurs activités agricoles sont contraints non seulement de négocier l'accès aux parcelles mais aussi de partager leurs productions. Par ailleurs, selon Fewsnet (juillet 2025), grâce à des précipitations proches ou supérieures à la moyenne en mars et avril, les productions de maïs, haricot, riz et tubercules sont estimées proches de la normale. Toutefois, ces récoltes n'alimentent que très partiellement les marchés de Port-au-Prince, en raison de l'insécurité qui empêche les agriculteurs et les commerçants d'y acheminer leurs produits. Bien que ces récoltes soient une source de nourriture pour les ménages ruraux, elles ne profitent pas aux producteurs, en ce qui se rapporte aux revenus, compromettant ainsi leur capacité à acheter d'autres biens alimentaires ou à investir dans les prochaines saisons agricoles, en particulier la campagne d'automne. Selon les données de l'ENSSAN (CNSA, septembre 2025), 73% des ménages enquêtés estiment qu'ils n'auraient pas de moyens pour préparer la prochaine campagne agricole d'automne.

Chocs antérieurs et aigus asphyxiant l'économie haïtienne et accentuant la vulnérabilité des ménages

Les crises successives, dont les épisodes de pays lock (troubles sociopolitiques), la pandémie de COVID-19, le séisme dans une partie de la péninsule Sud, les épidémies de choléra et les répercussions de la guerre en Ukraine, ont affaibli la résilience d'Haïti. L'intensification de la violence depuis 2024 a amplifié la migration (tant en interne qu'en externe), en particulier celle des jeunes qualifiés, accentuant ainsi la fuite des cerveaux. Ces multiples défis contribuent à une précarité accrue.

L'insécurité tendant à devenir chronique dans la zone métropolitaine et s'étendant davantage en région asphyxie l'économie haïtienne. Des scènes de saccages d'entreprises et la perturbation des voies de transport n'ont cessé

PRINCIPAUX RESULTATS

Les indicateurs clés montrent que dans l'ensemble du pays :

Les indicateurs clés montrent que dans l'ensemble du pays, pour la consommation alimentaire, environ 60% des ménages ont un Score de Consommation Alimentaire limite et pauvre. Les ménages qui consomment moins de 5 groupes alimentaires (SDAM) sont de 21%. Les ménages ont sévèrement expérimenté la faim : 40% un Indice domestique de la Faim (IDF) modéré et sévère. Et, 82% des ménages emploient des stratégies liées à la consommation alimentaire (rCSI).

d'entraîner des dommages importants sur plusieurs secteurs d'activités. Dans le secteur de l'habillement, par exemple, qui représente environ 90 % des exportations de produits manufacturés, les exportations ont diminué de 20 %. En trois ans, le secteur manufacturier du vêtement qui employait en Haïti 62,000 travailleurs en décembre 2021, a comprimé plus de 40,000 emplois (64%) et 15 entreprises ayant cessé leurs activités entre 2022 et 2024. Dans le secteur secondaire, l'industrie manufacturière, le bâtiment et les services publics de distribution (électricité et eau) ont vu leur activité économique diminuer respectivement de 16 %, 23 et 43 %. Dans le secteur tertiaire, le commerce formel et informel et l'industrie hôtelière ont subi une baisse de l'activité économique de 26 % et 23 %. Aussi, il faudrait signaler que la situation du chômage était déjà préoccupante. Le taux de chômage en Haïti a légèrement augmenté en 2024, passant à 15,1 % contre 14,9 % en 2023.

De plus, les mesures de politiques migratoires en cours en République Dominicaine et aux États Unis entraînent de vagues de déportations qui font exacerber la vulnérabilité des ménages. De janvier à septembre 2025, plus de 150 000 personnes sont expulsées de plusieurs pays dont la majorité proviennent des pays suscités. Ces rapatriés arrivés dans les communautés d'accueil manquent de tout et exercent de plus en plus de pression sur les ressources déjà précaires.

Maintien de la pression inflationniste rétractant le pouvoir d'achat des ménages et limitant leur accès alimentaire

Haïti est classé parmi les dix pays les plus affectés par l'inflation alimentaire dans le monde selon [Tradings Economics](#). L'inflation en Haïti réduit drastiquement le pouvoir d'achat des familles, car les prix des biens de première nécessité, notamment les aliments, sont élevés, les rendant inabordables pour des millions de personnes. Le coût de la nourriture en Haïti a augmenté de 32,70 % en juillet 2025 par rapport au même mois de l'année précédente selon les données de l'IHSI pour le taux d'inflation pour la branche alimentation.

Dans ce contexte les ménages vulnérables et plus vulnérables n'arrivent pas à couvrir leurs besoins alimentaires quotidiens. Pour y faire face, ils sont obligés d'adopter des mécanismes néfastes. Ainsi, près de la moitié des ménages enquêtés (48%) selon l'ENSSAN (CNSA, septembre 2025) déclarent avoir consacré au moins 65% de leurs dépenses totales pour couvrir leurs besoins d'alimentation et 24% y ont consacré 50% à 65% de leurs déboursments. Toujours, selon ENSSAN 2025, 45% des ménages ont un indice de stratégie de survie réduit (rCSI) modéré et 37%, un rCSI sévère. Aussi, 49% des ménages déclarent avoir dû s'endetter pour faire face aux chocs. Selon le MSNA (REACH, juillet 2025), 31,9% des ménages interviewés ont eu recours à des stratégies d'adaptation de crise et 19,7% à des stratégies d'adaptation d'urgence.

Par ailleurs, le déséquilibre significatif de la gourde par rapport au dollar américain rétracte le pouvoir d'achat des ménages. Considérant la forte dépendance aux importations, particulièrement pour les produits de base, la valeur de la gourde par rapport au dollar américain influence grandement le quotidien des Haïtiens. D'un autre côté, le recours aux moyens alternatifs notamment l'embarcation des véhicules de transport commun sur des bateaux qui sont acheminés dans le Grand Sud, le paiement des postes de péages au niveau des axes routiers stratégiques tant dans les sorties du sud de l'aire métropolitaine que celles du nord et le passage par la route de Degan (un quartier dans la commune de Carrefour) pour contourner le blocage en cours sur la nationale # 2 plus précisément à Gressier ; tous ces éléments font que les produits de première nécessité sont vendus à des prix exorbitants.

Baisse continue de la performance de l'agriculture entrainant des manques à gagner dans l'économie rurale

Si l'agriculture demeure le principal moteur de l'économie rurale haïtienne, elle n'arrive pas à dégager les marges suffisantes. La branche agricole, tout comme les autres secteurs, continuent de pâtir de la situation générale du pays avec une baisse, en glissement annuel, de 5,6 % sur la période de janvier à mars 2025. Il en résulte, sur les deux premiers trimestres de l'année fiscale 2025 (d'octobre à mars), une variation négative cumulée de 5,8 % ([IHSI](#)).

La campagne agricole de printemps 2025 qui n'a pas été exempte de la variabilité climatique, des déficits d'approvisionnement en intrants et de l'insécurité a eu un résultat mitigé.

La production globale de céréales (riz, maïs et sorgho) maintient encore sa tendance baissière au cours de l'exercice 2025/26, diminuant par rapport à l'exercice antérieur et à la moyenne quinquennale. En effet, selon les estimations de FEWS NET, la production de céréales chutera de 12% en 2025/26, en comparaison à 2024/25. La chute serait plus significative par rapport à la moyenne de cinq ans (2019/20-2024/25), soit de 24%. Cette situation résulte de la diminution de la production moyenne de chacune des trois céréales durant l'exercice considéré. Le maïs, le riz et le sorgho, diminueraient en moyenne respective de 12%, 13% et de 9% par rapport à l'exercice 2024/25 et par rapport à la moyenne quinquennale

de 29%, 25% et 14% respectivement. Selon l'ENSSAN (CNSA, septembre 2025), 56% des ménages enquêtés déclarent que la performance agricole de printemps a été mauvaise ou pire par rapport à une année normale, identique pour 20% et bonne à très bonne pour seulement 24%. De nombreux ménages n'ont pas pratiqué l'agriculture cette année pour diverses raisons : ainsi, 30% des agriculteurs n'ont pas pratiqué l'agriculture durant le printemps 2025 en raison du manque d'argent, du coût élevé des intrants ou de la main d'œuvre.

ZONES LES PLUS AFFECTÉES (SEPTEMBRE 2025 - FÉVRIER 2026)

Les zones classifiées en Urgence (Phase 4 de l'IPC) méritent une attention particulière. Il s'agit des zones ayant au moins 20% de personnes en phase d'urgence, qui ont été classées comme prioritaire.

Une priorisation a été également effectuée parmi les zones en crise. Les zones où 15 % des ménages sont en phase 4 ont été priorisées, car elles sont plus susceptibles de passer en phase d'urgence. Ces dernières ont donc été classées en priorité 2.

Priorité 1 : Zones ayant au moins 20% de personnes en Phase 4

- Camps de déplacement
- Nord-Ouest (HT01 et HT02)
- La Gonâve
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince et de Cité Soleil
- Le département de l'Artibonite (hormis la Ville des Gonaïves)
- Le bas Plateau Central

Priorité 2 : Zones classées en situation de crise ayant 15% de personnes en Phase 4

- Haut Plateau Central
- Le département de la Grand-Anse
- Le département des Nippes
- Le département du Sud
- Le département du Sud-Est
- La zone bananière de l'Ouest (Ouest HT05)
- Les zones de montagne Humide du département de l'Ouest (Ouest HT06)
- Nord-Est (Hormis Ouanaminthe)
- Les quartiers pauvres et très pauvres de Croix des Bouquets, Tabarre, Delmas, Pétion Ville, Carrefour

CARTE ET TABLEAU DE LA SITUATION PROJÉTÉE (MARS- JUIN 2026)

Zones de moyens d'existence rurales



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

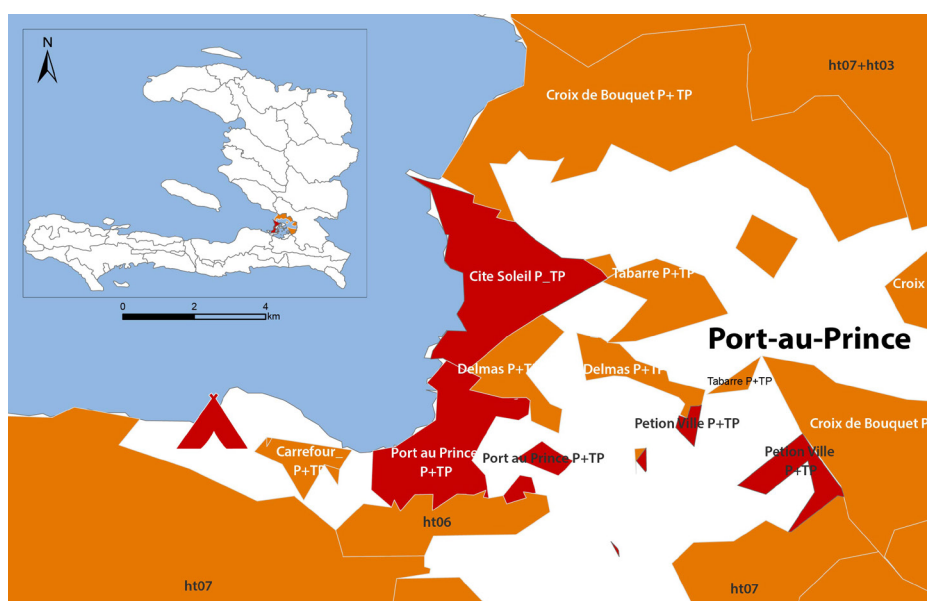
La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé

Zone métropolitaine de Port au Prince (ZMPAP)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine
- Zones avec preuves insuffisantes
- Zones non analysées

Symboles de la carte

- Classification des zones d'installation urbaines
- Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire

(pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Niveau de preuve
*** Elevé



Estimation de population pour la situation projetée (mars - juin 2026)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT03	458,888	91,778	20	114,722	25	160,611	35	91,778	20	0	0	4	252,389	55
	Artibonite HT04	446,241	89,248	20	111,560	25	156,184	35	89,248	20	0	0	4	245,432	55
	Artibonite_ HT01+HT05+HT08	751,159	112,674	15	187,790	25	262,906	35	187,790	25	0	0	4	450,696	60
	Ville des Gonaïves	240,744	84,260	35	72,223	30	60,186	25	24,074	10	0	0	3	84,260	35
	Artibonite Total	1,897,032	377,960	20	486,295	26	639,887	34	392,890	21	0	0		1,032,777	54
Centre	Bas plateau HT03	465,189	93,038	20	93,038	20	186,076	40	93,038	20	0	0	4	279,114	60
	Haut plateau HT04	494,996	123,749	25	123,749	25	173,249	35	74,249	15	0	0	3	247,498	50
	Centre Total	960,185	216,787	23	216,787	23	359,325	37	167,287	17				526,612	55
Grand-Anse	Grand' Anse HT07	204,146	40,829	20	51,037	25	81,658	40	30,622	15	0	0	3	112,280	55
	Grand' Anse HT08+ Jérémie	418,051	104,513	25	104,513	25	146,318	35	62,708	15	0	0	3	209,026	50
	Grand' Anse Total	622,197	145,342	23	155,550	25	227,976	37	93,330	15	0	0		321,306	52
Nippes	Nippes HT01	218,984	43,797	20	54,746	25	87,594	40	32,848	15	0	0	3	120,442	55
	Nippes HT07 + HT08	210,650	52,663	25	52,663	25	73,728	35	31,598	15	0	0	3	105,326	50
	Nippes Total	429,634	96,460	22	107,409	25	161,322	38	64,446	15	0	0		225,768	53
Nord	Nord HT02	675,146	168,787	25	202,544	30	236,301	35	67,515	10	0	0	3	303,816	45
	Nord HT03	280,857	70,214	25	84,257	30	98,300	35	28,086	10	0	0	3	126,386	45
	Ville du Cap Haitien	322,248	112,787	35	96,674	30	96,674	30	16,112	5	0	0	3	112,786	35
	Nord Total	1,278,251	351,788	28	383,475	30	431,275	34	111,713	9	0	0		542,988	42
Nord-Est	Nord-est HT02 + HT03	411,235	102,809	25	102,809	25	143,932	35	61,685	15	0	0	3	205,617	50
	Ville de Ouanaminthe	77,951	23,385	30	27,283	35	19,488	25	7,795	10	0	0	3	27,283	35
	Nord-Est Total	489,186	126,194	26	130,092	27	163,420	33	69,480	14	0	0		232,900	48
Nord-Ouest	Nord-ouest HT01	367,305	73,461	20	73,461	20	128,557	35	91,826	25	0	0	4	220,383	60
	Nord-ouest HT02	443,649	66,547	15	88,730	20	177,460	40	110,912	25	0	0	4	288,372	65
	Nord-Ouest Total	810,954	140,008	17	162,191	20	306,017	38	202,738	25	0	0		508,755	63
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	101,842	15,276	15	25,461	25	35,645	35	25,461	25	0	0	4	61,106	60
	Ouest HT05	234,497	58,624	25	58,624	25	82,074	35	35,175	15	0	0	3	117,249	50
	Ouest HT06	103,281	25,820	25	25,820	25	36,148	35	15,492	15	0	0	3	51,640	50
	Ouest HT07+HT03	722,763	180,691	25	216,829	30	216,829	30	108,414	15	0	0	3	325,243	45
	Ouest Total	1,162,383	280,411	24	326,734	28	370,696	32	184,542	13	0	0		555,238	48
Sud	Sud HT01 et HT07	613,000	153,250	25	153,250	25	214,550	35	91,950	15	0	0	3	306,500	50
	Sud HT08	294,349	58,870	20	73,587	25	117,740	40	44,152	15	0	0	3	161,892	55
	Ville des Cayes	117,144	29,286	25	23,429	20	46,858	40	17,572	15	0	0	3	64,430	55
	Sud Total	1,024,493	241,406	24	250,266	24	379,148	37	153,674	15	0	0		532,822	52
Sud-Est	Sud-Est HT01	486,921	121,730	25	121,730	25	170,422	35	73,038	15	0	0	3	243,460	50
	Sud-Est HT07	345,424	69,085	20	86,356	25	120,898	35	69,085	20	0	0	4	189,983	55
	Sud-Est Total	832,345	190,815	23	208,086	25	291,320	35	142,123	15	0	0		433,443	52



Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%		#per.	%
ZMPAP	Camp de déplacés	195,978	19,598	10	29,397	15	68,592	35	78,391	40	0	0	4	146,983	75
	Croix de Bouquet et Tabarre P+TP	87,019	17,404	20	26,106	30	30,457	35	13,053	15	0	0	3	43,510	50
	Port-au-Prince et Cite Soleil P_TP	871,707	174,341	20	174,341	20	305,097	35	217,927	25	0	0	4	523,024	60
	Delmas, Petion Ville et Carrefour P+TP	632,431	158,108	25	189,729	30	189,729	30	94,865	15	0	0	3	284,594	45
	ZMPAP Total	1,787,135	369,451	21	419,573	23	593,875	33	404,236	23	0	0		998,111	56
Grand Total		11,293,795	2,536,622	22	2,846,458	25	3,924,261	35	1,986,459	18	0	0		5,910,720	53

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)

Au cours de la période projetée, en tenant compte des hypothèses les plus probables formulées par les analystes (voir encadré ci-contre), la situation devrait connaître une légère détérioration par rapport à la phase courante. L'estimation de population passera de 5.70 (51%) millions de personnes à 5.9 millions (53% de la population analysée) soit près de 200 000 personnes supplémentaires classifiées en Phase 3 et plus.

La tendance inflationniste combinée à la situation sécuritaire continue de limiter la mise en œuvre d'activité génératrice de revenu et de réduire les opportunités offertes par les secteurs formel et informel. En dépit de ces contraintes, il n'est pas attendu une dégradation majeure et généralisée de la prévalence de l'insécurité alimentaire.

Dans l'ensemble, environ un tiers des zones connaîtrait une légère détérioration tandis que la situation resterait globalement stable dans les autres zones analysées. Néanmoins, La zone Sud-Est HT07 (l'arrondissement de Belle-Anse en grande partie), une zone déjà positionnée à la frontière de la phase 4 (urgence) durant la période courante, basculerait vers la phase 4 au cours de la période de projection. Notons qu'il s'agit de la seule zone pour laquelle un basculement de phase de la Crise à Urgence est anticipée pour la période de projection.

La prévalence moyenne au niveau national est tirée vers le haut par les départements de l'Ouest et de l'Artibonite, les deux départements les plus affectés par la violence des groupes armés. Les départements du Sud et la Grand' Anse sont également les plus affectés par les dernières catastrophes naturelles (cyclones, séisme). En effet, ces départements ont enregistré des dégradations de l'ordre de 3 à 5%.

HYPOTHÈSES-CLÉS

La violence armée limite la mobilité, l'accès humanitaire et aux marchés particulièrement dans les zones occupées par les gangs. Son intensification pourrait fermer de nouveaux corridors et provoquer une hausse rapide du nombre de déplacés.

La dégradation de l'accès aux services de base (santé, éducation, eau, transport) accroît la vulnérabilité : dans un scénario critique, plus de 30 % des hôpitaux et écoles pourraient être fermés dans certains départements à cause d'éventuelles attaques armées.

Sur le plan économique, l'inflation persistante réduit fortement le pouvoir d'achat ; un scénario adverse pourrait voir l'inflation dépasser 35 % avec une dépréciation mensuelle supérieure à 3%.

Le climat reste un facteur déterminant : un épisode La Niña et une saison cyclonique précoce en 2026 augmenteraient les risques de pluies irrégulières, d'inondations et de glissements de terrain.

Les déplacements massifs en provenance des États-Unis et de la République Dominicaine accentuent la pression sur les ressources au niveau des communautés frontalières et d'accueil.

La forte dépendance aux importations de céréales expose le pays à une hausse de 15–20 % des prix en cas de restrictions internationales.

Une éventuelle accentuation de l'instabilité politique en raison de la fin du mandat du Conseil Présentiel de Transition (CPT) pourrait aggraver les difficultés d'accès au financement et aux marchés.

FOCUS SUR LA ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE ET CAMPS DES DÉPLACÉS

Situation actuelle (septembre 2025 – février 2026)

La population totale analysée de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP) est d'environ 1.8 million de personnes, dont près d'un million (56 %) se trouvent en Phase 3 de l'IPC et plus, et presque un quart (23%) en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC). Les niveaux d'insécurité alimentaire restent donc critiques.

Les camps de déplacés regroupent 195 978 personnes, avec près de 69 000 (35%) en Phase 3 (Crise) et 78 000 (40%) en Phase 4, représentant la tranche la plus vulnérable. Dans les zones urbaines, Port-au-Prince (Pauvre et Très Pauvre) et Cité Soleil comptent 871 707 personnes, dont 305 000 (35%) en Phase 3 et près de 218 000 (25%) en Phase 4, soit 523 000 personnes (60% de la population de cette zone) en insécurité alimentaire élevée. Les quartiers Pauvres et Très Pauvres (P + TP) de Delmas, Pétiion-Ville et Carrefour présentent également des niveaux préoccupants, avec 190 000 personnes (30%) en Phase 3 et près de 95 000 (soit 15%) en Phase 4. De même, les quartiers Pauvres et Très Pauvres de Croix-des-Bouquets et Tabarre comptent près de 44 000 personnes (50%) en situation critique, dont 30 000 (35%) en Phase 3 de l'IPC et 13 000 (15%) en Phase 4. En somme, plus de la moitié de la population de la ZMPAP est exposée à une situation alimentaire aiguë de crise ou pire. Les camps de déplacés – dont 75% de personnes sont classifiées en Phase 3 de l'IPC et plus - et les zones urbaines densément peuplées restent les plus touchés.

D'après les résultats de l'ENSSAN (CNSA, septembre 2025), le Score de Consommation Alimentaire (SCA) montre que 21,5% des ménages ont une consommation pauvre tandis que 32,7% se situent à la limite ; ce qui signifie que plus de la moitié des ménages (54,2%) ont un accès insuffisant à une alimentation adéquate. Seuls 45,8% des ménages ont une consommation alimentaire acceptable.

Les stratégies de survie réduites à l'alimentation (rCSI) révèlent une vulnérabilité critique : 43,4% des ménages adoptent des stratégies de survie modérées (réduction des portions, choix d'aliments moins chers) et 40,4% recourent à des stratégies élevées, ce qui indique que la majorité des ménages doivent déjà modifier leurs habitudes alimentaires pour faire face aux contraintes économiques. Seuls 16,1% des ménages ne recourent à aucune stratégie, soulignant la pression généralisée sur les moyens d'accès à la nourriture.

La situation est aggravée par la dépendance économique : la plupart des ménages (57,7%) dépendent d'un seul membre pour le revenu. Cette faible diversification des revenus limite la capacité des ménages à sécuriser leur alimentation de manière durable et les rend très sensibles aux chocs économiques et aux hausses des prix des produits alimentaires.

Situation projetée (mars – juin 2026)

La situation projetée indique une stabilité par rapport à la phase courante avec la même proportion de population en Phase 3 et plus (55,8% soit 998 000 personnes). Les camps de déplacés demeurent extrêmement vulnérables, avec 69 000 (35%) en Phase 3 et 78 000 (40%) en Phase 4, sans amélioration. Dans les zones urbaines, Port-au-Prince P + TP et Cité Soleil maintiendront un peu plus de 305 000 personnes (35%) en Phase 3 et 218 000 (25%) en Phase 4, confirmant la persistance de la crise pour 523 000 personnes (60%). Les quartiers P et TP de Delmas, Pétiion-Ville et Carrefour resteront à 45% de Phase 3 et plus, tandis que ceux de Croix-des-Bouquets et Tabarre continueront à présenter 50% de population en Phase 3 et plus. En définitive, les chiffres révèlent que la majorité des populations vulnérables, en particulier dans les camps de déplacés et les zones urbaines denses, restera exposée à des conditions critiques sans interventions renforcées.

Focus sur les camps de déplacés

Dans la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince, la situation des personnes déplacées reste particulièrement préoccupante, étant concentrées dans les sites formels (97), qui accueillent 66 % des déplacés. La capitale continue de supporter la majorité des PDI vivant dans des camps, où les besoins prioritaires portent sur la nourriture, l'eau, l'hygiène et les articles non alimentaires, reflétant la pression importante sur les infrastructures et les services sociaux. Cette concentration dans la capitale souligne l'importance d'un renforcement ciblé de l'assistance dans les sites urbains, tout en maintenant le soutien aux familles d'accueil qui hébergent une partie des PDI hors sites (OIM, Round 10, 2025)

Selon les résultats de l'ENSSAN (CNSA, septembre 2025), la situation alimentaire des ménages déplacés apparaît particulièrement critique : près de 35,2 % présentent un score de consommation alimentaire pauvre et 42,7 % se situent à la limite, ce qui signifie que près de 8 ménages sur 10 ne disposent pas d'une alimentation suffisante ou stable. Seuls 22,1 % atteignent un niveau acceptable, traduisant une insécurité alimentaire généralisée. Cette fragilité est aggravée par la faiblesse des revenus : ainsi, 16,3 % des ménages n'ont aucune source de revenu, tandis que 65,5 % dépendent d'un seul membre actif, limitant fortement leur capacité à couvrir les besoins de base. Ainsi, la grande majorité reste exposée à une

précarité alimentaire persistante et à un risque élevé de basculement dans une crise plus sévère. Pour faire face à cette situation, les ménages recourent massivement à des stratégies de survie négatives : 59,3 % utilisent des mécanismes sévères comme sauter des repas, réduire les portions ou privilégier les enfants, et 26,2 % recourent à des stratégies modérées, contre seulement 14,4 % qui n'ont pas adopté de stratégies de survie. En parallèle, l'accès au crédit est quasi exclusivement informel (amis/famille 98,2 %, commerçants 59 %, usuriers 36,5 %), ce qui accentue l'endettement et la vulnérabilité. La combinaison de faibles revenus et le recours massif à des stratégies négatives illustre une érosion rapide des capacités de résilience et un risque d'aggravation de la crise alimentaire chez les déplacés.

ASSISTANCE ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire en Haïti reste préoccupante ces dernières années, avec une prévalence constamment en hausse. Cette situation qui affecte des millions d'haïtiens résulte d'une combinaison complexe de facteurs structurels et conjoncturels, notamment l'insécurité qui maintient ces populations dans une situation de privation alimentaire prolongée affectant ainsi leur capacité à couvrir leurs besoins alimentaires. Dans ce contexte d'une extrême gravité, l'assistance alimentaire d'urgence est essentielle pour répondre aux besoins alimentaires de ces populations.

L'assistance alimentaire apportée par les acteurs humanitaires pour soulager les populations en détresse inclut les transferts de ressources directs en réponse à des événements aigus et qui visent à réduire les déficits alimentaires, sauver des vies et protéger les moyens d'existence.

De janvier à août 2025, parmi les unités analysées, trois ont enregistré un taux de couverture d'assistance alimentaire qui dépasse le seuil de 25%, notamment : l'Aire Métropolitaine (Croix-des-Bouquets P & TP et Tabarre P & TP : 87%), la Ville des Cayes (37%) et le Nord-Ouest HT01 (27%). Les zones avec un taux de couverture compris entre 20-24% inclut : Ville des Gonaïves ; Sud'Est HT01, Sud HT08 et Nord HT02. Cependant, d'autres zones ont reçu un faible taux de couverture. Dans les zones rurales de l'Ouest (HT05, HT06, HT07+HT03, La Gonâve), la couverture humanitaire est restée marginale ne permettant pas de compenser la baisse de la production agricole, l'effondrement du pouvoir d'achat et les besoins nutritionnels croissants. Pendant la mise à jour en avril 2025, les camps des déplacés avaient une poche de 5% de population qui était en Phase 5 (catastrophe). Les partenaires ont intensifié l'assistance couvrant une partie significative des besoins des PDI ce qui a permis de résorber cette poche de phase 5. Cependant, la proportion des PDI dans les sites en insécurité alimentaire reste toujours élevée (près de 147 000 en Phase 3 de l'IPC et plus, soit 75%) ; ce qui appelle à une action d'intensification de l'assistance alimentaire dans les sites des PDI pour endiguer cette détérioration.

Au 31 août 2025, plus d'1.3 million de personnes ont bénéficié d'une assistance alimentaire significative d'urgence (couvrant au moins 25% de la population de la localité analysée) sous forme de ration alimentaire ou de transfert monétaire, soit 15% de la population totale analysée et 56% de la cible globale de l'objectif stratégique 1 (OS1) du HNRP (Humanitarian Need and Response Plan). En fonction des opportunités et le contexte dans des zones couvertes par la réponse, différentes modalités tels que les transferts de nourriture, d'argent, de bétail et autres outils de production qui améliorent l'accès des ménages à la nourriture et les moyens d'existence ont été utilisés comme stratégies et modalités de réponse par les partenaires. Selon les données de suivi de la réponse par le secteur, l'espèce/cash et le coupon représente 34% et l'assistance alimentaire en nature représente 66%.

Selon le Manuel de l'IPC, l'assistance humanitaire prise en compte dans une analyse IPC doit être « programmée et susceptible d'être financée et délivrée ». Sur la base de cette définition, pour la période courante (septembre 2025 à février 2026), l'équipe d'analyse n'a pas inclus l'assistance humanitaire car, au moment de l'analyse, les données programmatiques actualisées des partenaires n'étaient pas encore disponibles, ce qui aurait pu permettre de mieux apprécier un possible effet bénéfique de l'assistance.

En phase projetée, correspondant à la période de soudure (mars – juin 2026), les besoins d'assistance alimentaire et nutritionnelle sont susceptibles d'augmenter en raison de la limitation de produits locaux et de la persistance de l'insécurité. Sans une intensification et une meilleure couverture des interventions, les zones déjà en Phase 4 (Urgence) risquent de connaître une détérioration rapide avec une aggravation de la malnutrition et une multiplication des stratégies de survie. Les zones en Phase 3 (Crise) pourraient basculer vers l'Urgence si l'assistance ne parvient pas à atténuer les déficits alimentaires.

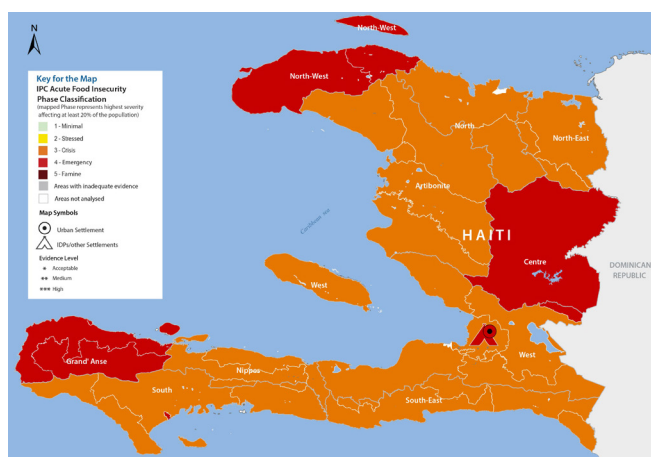
ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUE (MÉNAGES DIRIGÉS PAR DES FEMMES)

L'analyse sexospécifique révèle que les ménages dirigés par les femmes sont de plus en plus affectés par l'insécurité alimentaire. Pour la période actuelle de septembre 2025 - Février 2026, 51% de la population analysée (environ 2.83 millions de personnes) ayant une femme comme cheffe de ménage est en situation d'insécurité alimentaire aiguë (Phase 3 et plus), contre 53% (environ 2,93 millions) pour la situation projetée de Mars-Juin 2026, soit une augmentation de deux points de pourcentage.

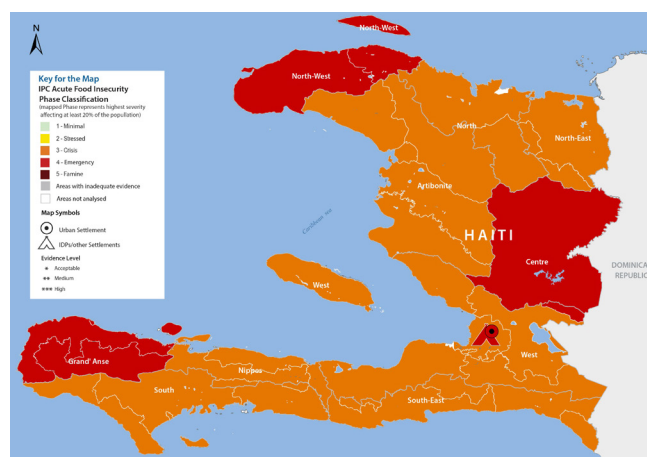
SITUATION ACTUELLE (SEPT 2025 - FÉVRIER 2026)			SITUATION PROJETÉE (MARS - JUIN 2026)		
 2,83M 51% de la population analysée Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	Phase 5	0 Catastrophe	 2,93M 53% de la population analysée Personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase IPC 3 ou +) AYANT BESOIN D'UNE ACTION URGENTE	Phase 5	0 Catastrophe
	Phase 4	1 044 213 Urgence		Phase 4	1 044 213 Urgence
	Phase 3	1 788 129 Crise		Phase 3	1 883 454 Crise
	Phase 2	1 432 817 Stress		Phase 2	1 337 491 Stress
	Phase 1	1 252 848 Sécurité alimentaire		Phase 1	1 252 848 Sécurité alimentaire

En ce qui concerne le niveau de sévérité, l'analyse sexospécifique révèle que la situation de la sécurité alimentaire des ménages dirigés par les femmes demeure préoccupante. Sur l'ensemble des 12 zones analysées, cinq zones sont classées en phase d'urgence (phase 4 de l'IPC), il s'agit : les Camps de déplacés, le Centre, le Nord-Ouest, la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et la Grand' Anse.

SITUATION ACTUELLE (SEPT 2025 – FÉVRIER 2026)



SITUATION PROJETÉE (MARS – JUIN 2026)





Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes Situation actuelle (septembre 2025 - février 2026)

Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	938,437	234,609	25	281,531	30	281,531	30	140,766	15	0	0	3	422,297	45
Centre	459,331	91,866	20	91,866	20	160,766	35	114,833	25	0	0	4	275,599	60
Grand-Anse	234,956	46,991	20	58,739	25	82,235	35	46,991	20	0	0	4	129,226	55
Nippes	222,259	44,452	20	66,678	30	77,791	35	33,339	15	0	0	3	111,130	50
Nord	669,657	200,897	30	200,897	30	200,897	30	66,966	10	0	0	3	267,863	40
Nord-Est	269,164	67,291	25	94,207	35	80,749	30	26,916	10	0	0	3	107,665	40
Nord-Ouest	476,036	95,207	20	95,207	20	142,811	30	142,811	30	0	0	4	285,622	60
Ouest	568,471	142,118	25	142,118	25	198,965	35	85,271	15	0	0	3	284,236	50
Sud	485,286	97,057	20	145,586	30	169,850	35	72,793	15	0	0	3	242,643	50
Sud-Est	342,114	68,423	20	85,529	25	136,846	40	51,317	15	0	0	3	188,163	55
Zone métropolitaine	721,857	144,371	20	144,371	20	216,557	30	216,557	30	0	0	4	433,114	60
Camp de déplacement	130,438	19,566	15	26,088	20	39,131	30	45,653	35	0	0	4	84,784	65
Grand Total	5,518,006	1,252,848	23	1,432,817	26	1,788,129	32	1,044,213	19	0	0		2,832,342	51

Estimation de population correspondant uniquement aux ménages dirigés par des femmes Situation projetée (mars- juin 2026)

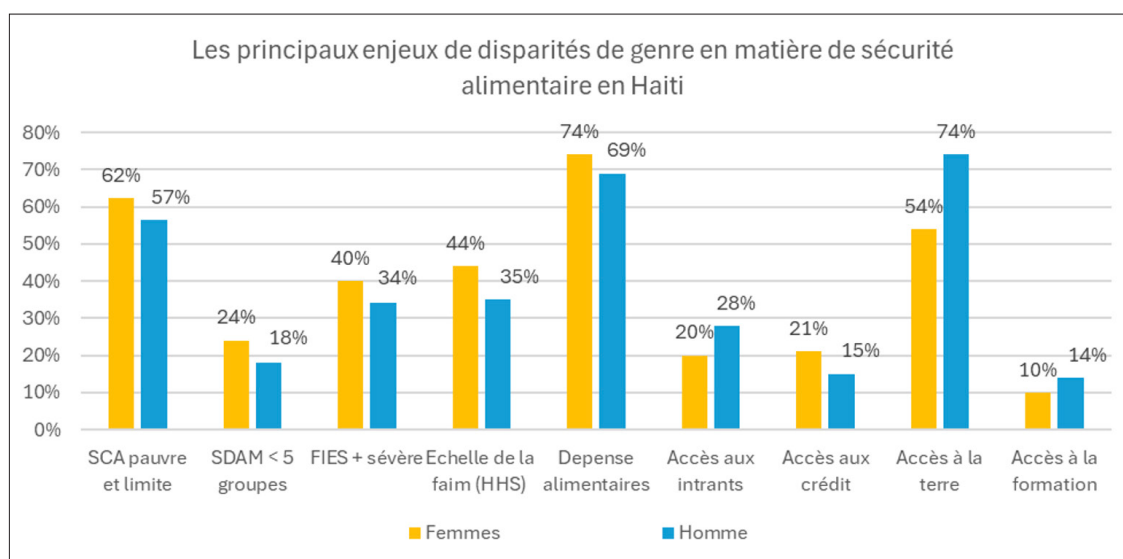
Departement	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4		Phase 5		Zone Phase	Phase 3+	
		#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per.	%	#per	%		#per.	%
Artibonite	938,437	234,609	25	234,609	25	328,453	35	140,766	15	0	0	P3	469,219	50
Centre	130,438	19,566	15	19,566	15	45,653	35	45,653	35	0	0	P4	91,306	70
Grand-Anse	459,331	91,866	20	91,866	20	160,766	35	114,833	25	0	0	P4	275,599	60
Nippes	234,956	46,991	20	58,739	25	82,235	35	46,991	20	0	0	P4	129,226	55
Nord	222,259	44,452	20	66,678	30	77,791	35	33,339	15	0	0	P3	111,130	50
Nord-Est	669,657	200,897	30	200,897	30	200,897	30	66,966	10	0	0	P3	267,863	40
Nord-Ouest	269,164	67,291	25	80,749	30	94,207	35	26,916	10	0	0	P3	121,123	45
Ouest	476,036	95,207	20	95,207	20	142,811	30	142,811	30	0	0	P4	285,622	60
Sud	568,471	142,118	25	113,694	20	227,388	40	85,271	15	0	0	P3	312,659	55
Sud-Est	485,286	97,057	20	145,586	30	169,850	35	72,793	15	0	0	P3	242,643	50
Zone métropolitaine	342,114	68,423	20	85,529	25	136,846	40	51,317	15	0	0	P3	188,163	55
Camp de déplacement	721,857	144,371	20	144,371	20	216,557	30	216,557	30	0	0	P4	433,114	60
Grand Total	5,518,006	1,252,848	23	1,337,491	24	1,883,454	34	1,044,213	19	0	0		2,927,667	53

Les principaux enjeux de disparités de genre en matière de sécurité alimentaire en Haïti

Les résultats de l'ENSSAN 2025 indiquent une forte proportion de ménages dirigés par les femmes s'adonnant aux activités agricoles comme principale source de revenu. A noter que, 90% des ménages ruraux pratiquent l'agriculture dont 48% sont dirigés par des femmes, soulignant ainsi le rôle prédominant de ce secteur dans les moyens d'existence des ménages. En milieu rural, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole en Haïti.

Toujours selon les données de cette enquête, les ménages susmentionnés font face à des chocs multiples, dont les plus importants sont les suivants : la perte de revenus liées à l'insécurité, la hausse des prix, les conflits entre groupes armés occupant les différents axes routiers restreignant la libre circulation des biens et des personnes, les épisodes de violence basées sur le genre et les aléas climatiques. Pour faire face aux chocs, 49.7% des femmes cheffes de ménages ont eu recours à l'endettement. De plus, les femmes cheffes de ménages affirment rencontrer diverses contraintes liées aux activités agricoles, dont ces quatre principales : la sécheresse/manque d'eau (69.9%), la faible fertilité des sols (32.1%), le coût élevé de la main d'œuvre agricole (26.7%) et la faible disponibilité des intrants (24.7%). Au niveau national, seulement, 10% des ménages réservent de la nourriture aux femmes enceintes ou allaitantes, ce qui limite l'accès de ce groupe à une bonne alimentation.

Le graphique ci-contre, révèle que plus de 60% de ménages dirigés par les femmes ont un score de consommation alimentaire (SCA) limite et pauvre, montrant une inadéquation de leur régime alimentaire. Concernant le score de diversité alimentaire (SDAM) du ménage, des insuffisances du point de vue nutritionnel sont encore reflétées, avec 24% de femmes cheffes de ménages estimant avoir consommé moins de cinq groupes d'aliments.



Source : ENSSAN, édition septembre 2025

Le score de diversité alimentaire pour les femmes en âge de procréer est très faible dans tous les départements, mais cette situation est pire au niveau des zones suivantes : la Grand 'Anse (92%), le Centre (90%), le Nord'Ouest (87.7%), la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (85%), les Nippes (84%) et les Camps de déplacement (82.8%). Ces résultats montrent la sévérité de l'insécurité alimentaire affectant surtout les femmes en âge de procréer au niveau de ces départements. Outre ces éléments, l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire (FIES, + sévère), un indicateur mesurant l'accès des ménages à l'alimentation, indique une situation préoccupante pour les ménages dirigés par les femmes (40%). Les plus fortes proportions se trouvent dans les départements suivants : le Nord ouest (53.6%), le Centre (48.5%), les Nippes (44%) et les Camps de déplacés (43.1%). En ce qui concerne l'échelle de la faim, une phase 5 indiquant une situation de faim sévère est observée dans plusieurs strates, parmi lesquels : le Sud (17.62%), le Nord'Ouest (15.42%), la ZMPP (12.8%) et les Camps de déplacés (12.3%).

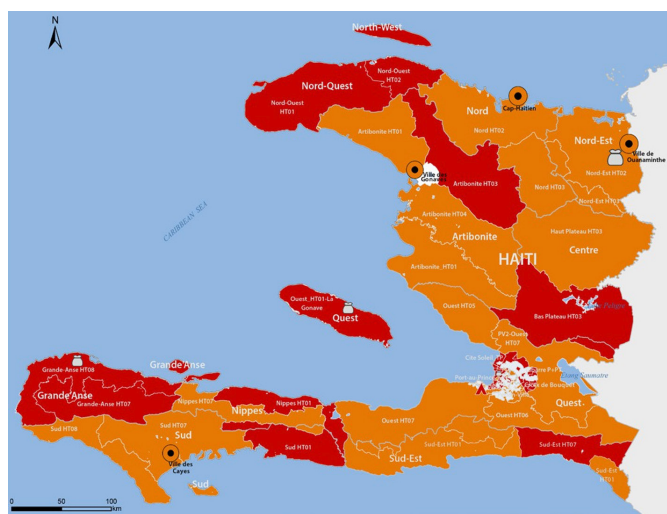
Les informations ci-dessus témoignent leur accès limité à l'alimentation et aux ressources (intrants, accès foncier, financier, formation aux techniques agricoles), ce qui réduit leur capacité à contribuer efficacement à l'amélioration de la sécurité alimentaire. En somme, les enjeux de disparités en matière de sécurité alimentaire sur les genres montrent que les femmes sont souvent exclues des processus décisionnels en raison des barrières socio-culturelles, ainsi que de leur manque d'éducation et de ressources.

COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

L'analyse comparative par rapport à l'analyse passée montre une situation d'insécurité alimentaire en Haïti qui se modifie légèrement. Aux regards des deux cartes de classification de la période courante des années 2024 et 2025, le nombre de zones classées en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) est passé de quinze en août 2024 à neuf en septembre 2025, soit une réduction de six zones. La proportion de personnes en Phase 4 se réduit également légèrement passant de 18% (2 millions de personnes) en 2024 à 17% (1,9 million) en 2025. Globalement, le recours aux moyens alternatifs de transport interurbain a eu dans une certaine mesure un effet positif sur l'offre des produits alimentaires améliorant l'accès. Aussi, la Grand' Anse classifiée en Phase en Urgence lors des analyses précédentes a eu plusieurs communautés ayant bénéficié de l'assistance sociale. D'un autre côté, les récoltes favorables ont permis d'améliorer l'accès de nombreux ménages à l'alimentation. En outre, le département de l'Artibonite, sous l'emprise croissante des groupes armés, est classifié en Urgence de l'IPC. Cependant, par rapport à l'année précédente, la proportion de personnes en insécurité alimentaire élevée (Phase 3 de l'IPC et plus) a augmenté, passant de 48% (5,41 millions de personnes) à 51% (près de 5,7 millions) de la population totale analysée, ayant besoin d'une action urgente pour réduire les déficits de consommation et protéger les moyens d'existence.

Par ailleurs, dans l'analyse courante de 2024, les 6,000 personnes qui ont été classées en phase de catastrophe (Phase 5 de l'IPC) au niveau des camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port-au-Prince ont migré vers les phases antérieures de l'IPC. Ce changement est dû aux programmes d'assistance alimentaire mises en œuvre par le gouvernement et les acteurs du secteur, ciblant de plus en plus cette catégorie. Cependant, on observe pour l'analyse actuelle de 2025, le même pourcentage en phase 3 et pire, soit 75% de la population dans les camps de déplacés, témoignant toujours une vulnérabilité accrue face à l'insécurité alimentaire.

Situation actuelle: août 2024- février 2025



Situation actuelle: septembre 2025- février 2026



COMPARAISON AUX ANALYSES ANTERIEURES

Période de l'analyse	Actuelle	Projetée mise à jour	Actuelle	Projetée
Durée	Août 2024– février 2025	Mars– Juin 2025	Septembre 2025– février 2026	Mars– Juin 2026
Population analysée	11,214,605	11,214,605	11,293,795	11,293,795
Pourcentage en phase 3 de l'IPC et pire	48%	51%	51%	53%
Population en phase 3 de l'IPC et pire	5,407,898	5,714,300	5,697,628	5,910,720
Population en phase 3 de l'IPC	3,400,350	3,604,975	3,802,136	3,924,261
Pourcentage en phase 3 de l'IPC	30%	32%	34%	35%
Population en phase 4 de l'IPC	2,001,911	2,100,893	1,895,492	1,986,459
Pourcentage en phase 4 de l'IPC	18%	19%	17%	18%
Population en phase 5 de l'IPC	5,636	8,431	0	0
Pourcentage en phase 5 de l'IPC	0%	0%	0%	0%
Assistance	Assistance incluse	Sans inclusion de l'assistance	Sans inclusion de l'assistance	Sans inclusion de l'assistance

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION

Priorités de réponse:

Interventions d'urgence : Compte tenu de la sévérité de l'insécurité alimentaire dans les zones classées en Phase 4 de l'IPC (Urgence), il est impératif d'entreprendre une action urgente en faveur des ménages les plus pauvres et les plus affectés, en vue de leur permettre de mieux répondre à leurs besoins alimentaires immédiats et prévenir la mise en place de stratégies néfastes supplémentaires.

Appui aux moyens d'existence : Par le fait que les ménages vulnérables ont été affectés par des chocs récurrents ces dernières années (sécheresse, cyclones, hausse des prix, déplacement interne et insécurité) entraînant une érosion des moyens d'existence de ces derniers, il est important de les accompagner afin de leur permettre de reconstruire et développer leurs moyens d'existence et leurs avoirs productifs. Cet accompagnement, en milieu rural, devrait notamment se traduire en un appui (intrants, crédits, matériels, ...) pour la mise en place des campagnes d'hiver 2025 et de printemps 2026 ainsi qu'en matière d'innovation pour la conservation/ transformation des ressources halieutiques et agricoles. Quant au milieu urbain, il pourrait être constitué en l'octroi de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), de mise en place de programmes de type cash/food for work, cash inconditionnels ainsi que des distributions de kits alimentaires/hygiéniques.

Extension des programmes de protection sociale existants : Mobiliser les partenaires pour la mise en place d'un programme de protection sociale, avec la mise en place d'un registre unifié qui servira de base des interventions conjointes et multisectorielles d'une manière durable.

Articulation entre l'urgence et le développement : Considérant que les facteurs structurels (développement agricole, accès aux services de base, gouvernance) influent fortement sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages, il s'avère important de mieux agencer les interventions d'urgence et de développement et de repenser les stratégies d'intervention en vue d'avoir des effets plus durables et structurels sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) des ménages. Par conséquent, la feuille de route relative à la transformation des systèmes alimentaires constitue une bonne base pour adresser l'articulation des facteurs conjoncturels et structurels de la problématique de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition, des inégalités socio-économiques et de genre ainsi que la pauvreté multidimensionnelle. A ceci devra s'ajouter le renforcement du cadre institutionnel de la coordination et de la gouvernance SAN.

Recommandations spécifiques à la dimension genre:

- Renforcer la consolidation de l'économie locale, la disponibilité des ressources des ménages, les avoirs économiques des femmes y compris la protection de leurs moyens d'existence qui restent très précaires à travers la mise en place des activités génératrices de revenus (petit commerce, HIMO, élevages, kits agricoles...). Ces programmes devraient prendre en compte les dimensions sécuritaires par le soutien des ménages dirigés par les femmes en ce qui concerne les responsabilités pour le foyer, enfants, personnes âgées et personnes vivant avec un handicap dans les programmes de protection sociale ou autres.
- Financer des initiatives de cohésion sociale, de changement de comportement, d'accès à l'information dans toutes les activités liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en prêtant une attention particulière aux ménages dirigés par les femmes lors des processus de ciblage, des interventions axées sur l'assistance alimentaire en cash monétaire d'urgence.
- Promouvoir des politiques agricoles inclusives qui garantissent la participation des femmes dans les processus décisionnels.
- Dans la réponse humanitaire, rendre disponible les services en eau potable, en assainissement dans les communautés les plus vulnérables comme les personnes vivant dans les camps de déplacés et mettre un accent sur les critères de ciblage y compris dans les mécanismes de suivi et d'évaluation de la réponse. Faciliter la prise en charge pour les victimes des conflits, de violence basée sur le genre ainsi que les femmes enceintes ou allaitantes tels que l'accès aux soins appropriés.
- Renforcer les capacités des organisations de femmes en leur offrant des formations (techniques agricoles, transformation, conservation et commercialisation de produits agricoles...)
- Mettre en place des programmes de microcrédit ciblant les femmes pour leur permettre d'investir dans leurs activités agricoles et commerciales.
- Soutenir les organisations/coopératives agricoles des femmes en créant des espaces de dialogue, de réseautage, de partage de connaissances et de plaidoyer pour la défense de leurs droits.

Activités de surveillance et d'actualisation de la situation:

- Renforcer le système de veille et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Considérant qu'il est primordial de continuer à suivre de près la situation, il est important d'opérationnaliser la mise en place des sites sentinelles pour la collecte des données au niveau ménage ainsi qu'au niveau communautaire ce qui permettra d'alimenter la base de données pour les prochains cycles d'analyse IPC.
- Suivre régulièrement l'évolution des conditions de sécurité alimentaire dans les unités analysées classées en phase d'urgence (Phase 4 de l'IPC).
- Renforcer le plaidoyer auprès des institutions partenaires pour que les zones de moyens d'existence soient considérées comme unité d'analyse (en plus des unités administratives). Ceci faciliterait la prise de décision dans la mesure où on aurait des unités plus restreintes et plus homogènes ;
- Soutenir financièrement et durablement la réalisation de l'Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSSAN) ; source principale qui alimente la classification de la sécurité alimentaire (IPC) ;
- Construire un mécanisme durable de collecte de données, capable de fournir des preuves minimales de manière régulière pour assurer la soutenabilité de l'IPC, donc le renforcement du système d'alerte précoce basé sur des sites sentinelles ;
- Réaliser la mise à jour du profil des moyens d'existence déjà vieux de 10 ans dans le but de mettre en exergue les principaux changements dans l'économie des ménages.

Facteurs de risque à surveiller

- Certains facteurs risquent de faire changer l'analyse de la situation projetée. Il convient donc de les suivre de près notamment :
- Le niveau de récolte de la campagne printanière 2025, pouvant influencer la disponibilité alimentaire et les possibilités de réserves qui feront office de semences pour la campagne d'hiver est un paramètre qui peut affecter les conditions de sécurité alimentaire ;
- La détérioration des avoirs de moyens d'existence (humains, financiers, physiques et naturels), pouvant influencer l'accès alimentaires et la baisse du pouvoir d'achat des ménages ;
- L'installation massive des personnes qui laissent la violence en région induisant une certaine pression sur les moyens d'existence des familles d'accueil et globalement les services de base au sein des communautés d'accueil est un facteur de risque qui peut entraîner une détérioration de la situation de sécurité alimentaire ;
- L'extension de la violence armée en région résultant de la vague de déplacement de personnes de toutes catégories confondues est un élément de préoccupation à surveiller ;
- La perturbation des chaînes d'approvisionnement entre l'aire métropolitaine et le Grand Sud et vice-versa est l'un des moteurs de la détérioration de la sécurité alimentaire dans le Grand Sud auquel il faudrait prêter une attention particulière ;
- La persistance de la progression de l'inflation est un facteur de risque qui peut affecter davantage l'accès aux aliments pour les plus pauvres et le recours accru aux mécanismes d'adaptation néfastes ;
- Les conflits et les attaques armées contre la population civile sont considérés comme des facteurs principaux de l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la zone métropolitaine ; une intensification de ces conflits contribuerait à détériorer davantage la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Il importe également de suivre la tendance des prix sur le marché international ainsi que l'évolution du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain et au peso dominicain.

PROCESSUS ET MÉTHODOLOGIE

La présente fiche de communication est le produit de l'atelier de classification de l'IPC mené du 22 au 26 septembre 2025 à Pétion-Ville, Haïti et du 29 au 30 septembre 2025 ; deux journées additionnelles tenues à la CNSA sise au #19, Delmas 83. Cet atelier a été réalisé sous le leadership de la CNSA avec l'appui technique du PAM, de la FAO, de l'Unité de Support Global de l'IPC (USG) et avec la participation des institutions clés de différents secteurs :

- Institutions gouvernementales : Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP/UCPNuNu), Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de l'Environnement (MDE/ONQEV), Institut Haïtien de Statistique et de l'Informatique (IHSI), Programme National de Cantine Scolaire (PNCS), DINEPA et Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV).
- Agences de Nations Unies : PAM, FAO, et UNICEF.
- ONG nationales/internationales : FLM/NCA, Impact Initiatives,
- Autres partenaires : FEWS NET, Food Security Sector (FSS), Ecole Nationale de Nutrition (ESUN) et Ambassade de France.

Ressources

Cette analyse IPC s'est principalement basée sur :

- L'Enquête Nationale de Suivi de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la CNSA (ENSSAN, septembre 2025).

Aussi, différentes autres ressources ont été utilisées

- Des analyses basées sur des informations satellitaires tirées de différents sites spécialisés notamment les sites du PAM (DATA- VIZ), NOAA, FEWS NET, FAO, ASAP
- Prévision Climatologique Saisonnière (UHM) ;
- Haiti Indicators / Trading economics
- Evolution du taux de change de la Gourde par rapport au Dollar
- Analyse des besoins et plans de réponse humanitaire (HNRP)
- La 5W du Food Security Sector pour le taux de couverture de l'assistance alimentaire/Analyse de GAP/Présence Opérationnelle des Acteurs.
- Des données des enquêtes de marché/ PAM, DIEM/FAO, de la matrice de suivi de déplacement de l'OIM, du MSNA/ Impact Initiatives ;
- D'autres documents pour des informations plus structurées
- Le Bilan alimentaire 2024/2025 de FEWSNET
- L'évolution de la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans du SISNU pour la période d'avril à juillet 2025 du MSPP/UCPNuNu

Sur la base de toutes ces preuves mentionnées ci-dessus, les protocoles standardisés du manuel IPC 3.1 ont permis de classer la sévérité et de cartographier l'insécurité alimentaire en Haïti. Les unités d'analyse ont été les zones de moyens d'existence à l'intérieur des départements, les quartiers pauvres et très pauvres de la zone métropolitaine et le groupe des camps de déplacés. Quant à l'analyse sexospécifiques, les unités classifiées sont les départements, la ZMPAP et les camps de déplacés de la ZMPAP.

L'analyse s'est réalisée en présentiel. Toutefois, les discussions en plénière ont été réalisées de manière hybride (virtuelle et présentielle) afin de faciliter la participation de certains partenaires, notamment les points focaux des observatoires de certains départements qui n'ont pas pu faire le déplacement en raison du contexte sécuritaire et l'Unité de Support Global de l'IPC qui fournit un appui technique au groupe de travail.

Le niveau de preuve pour la classification actuelle est excellent (*).**

Limites de l'analyse

- La CNSA a certes fourni des efforts pour avoir une population analysée qui reflète la population totale. Toutefois, les catégories des quartiers moyens et mieux lotis de la zone métropolitaine n'ont pas pu être couvertes.
- Il convient de souligner que cette classification par grandes zones de moyens d'existence peut toutefois revêtir des disparités à l'échelle communale, suivant l'existence de facteurs dynamisants comme la présence de systèmes irrigués en fonctionnement ou de facteurs contraignants comme un fort isolement géographique ou une anomalie climatique localisée, forte urbanisation.
- Tenant compte du fort mouvement de population de certains quartiers/communes où la violence des gangs est plus intense vers d'autres quartiers/communes relativement plus calmes. Les chiffres sont probablement sous-estimés pour certaines communes et sur estimés pour d'autres.
- Le turn-over important au niveau des partenaires limite la disponibilité de certains analystes avérés justifiant le besoin d'organiser les formations L1 et L2 ;
- L'incapacité de participation de certains acteurs clés en présentiel au cours de l'analyse pour des raisons sécuritaires.
- En raison de contraintes financières, il a été convenu de fusionner certaines zones d'analyse sur la base de certaines similarités tout en respectant les exigences du protocole IPC. La zone métropolitaine par exemple est passée de 7 zones d'analyse à trois zones d'analyse, les zones Sud HT01 et Sud HT07 ont été également fusionnées.

Ce que sont l'IPC et l'IPC de l'insécurité alimentaire aiguë ?

L'IPC consiste en une série d'outils et de procédures qui servent à classer le niveau de sévérité et les caractéristiques des crises alimentaires et nutritionnelles ainsi que de l'insécurité alimentaire chronique sur la base de normes internationales. L'IPC se compose de quatre fonctions qui se renforcent mutuellement; chacune d'elles s'accompagne d'un ensemble de protocoles (outils et procédures) spécifiques. Les paramètres fondamentaux de l'IPC comprennent l'établissement d'un consensus, la convergence des preuves, la redevabilité, la transparence et la comparabilité. L'analyse IPC vise à fournir des indications pour la réponse d'urgence de même que pour la politique de sécurité alimentaire et la programmation à moyen et long terme.

Pour l'IPC, l'insécurité alimentaire aiguë se définit par toute manifestation d'insécurité alimentaire dans une zone spécifiée à un moment donné et dont le niveau de sévérité menace des vies et/ou des moyens d'existence quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. Elle est très sujette aux variations, de même qu'elle peut survenir et se manifester au sein d'une population en un court laps de temps suite à des changements brusques ou des chocs qui ont un impact négatif sur les déterminants de l'insécurité alimentaire.

Pour de plus amples informations, contacter:

Jean Ulysse Hilaire
Président du GTT
cnsa@cnsahaiti.org

Pierre Nelby Mathieu
Point focal de l'analyse
pierrenelby.mathieu@wfp.org

Unité de soutien global IPC
www.ipcinfo.org

Elle a bénéficié du soutien technique et financier de PARSA/MARNDR/BM, PMSAN/UE, PAM, FAO/AECID, USG, Solidarités Int., CRS, Save the Children, GOAL, IICA, ADRA, Concern et AVSI.

La classification de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition a été réalisée à l'aide des protocoles IPC, qui sont développés et mis en oeuvre dans le monde entier par le partenariat mondial de l'IPC - Action contre la faim (AAH), CARE, Catholic Relief Services (CRS), le CILSS, le EC-JRC, la FAO, FEWS NET, le Cluster mondial de sécurité alimentaire, le Cluster mondial de nutrition, l'IFPRI, l'IGAD, l'IMPACT, Oxfam, le SICA, la SADC, Save the Children, le PNUD, UNICEF, le PAM, l'OMS et la Banque mondiale.

Partenaires de l'analyse IPC:

CNSA, Observatoires départementaux de la CNSA, coopération espagnole, USG, DINEPA, PNCS, PAM, FAO, MDE, IHESI, ESUN, MEF, MSPP/UCPNANU, FSS/HAITI, Fewsnets, FAMV, Ambassade de France, Impact Initiatives, FLM/NCA et UNICEF.